

INFO CAUE

BIODIVERSITÉ, PAYSAGES, RURALITÉ : LES CAUE DANS LE TEXTE

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, examiné au Sénat du 19 au 21 janvier 2016, entend renforcer et renouveler les politiques publiques en faveur de la biodiversité... mais aussi en faveur des paysages.

Le texte, préalablement adopté en commission des lois, est « une bonne base de départ » a affirmé Jérôme Bignon, sénateur de la Somme et rapporteur du projet de loi. Le sénateur Bignon avait plaidé en commission pour « confier explicitement une mission paysagère aux CAUE pour venir à l'appui des nouvelles dispositions en matière de paysages et de prise en compte des enjeux paysagers dans les politiques d'aménagement du territoire ». La commission l'ayant suivi, le projet de loi contient désormais cette disposition. Les CAUE participent déjà à l'élaboration de nombreux atlas de paysages auprès des collectivités, ainsi qu'à la prise en compte des enjeux paysagers dans les documents de planification, dont les SCoT.

Des paysages à la ruralité, il n'y a qu'un pas. Le rapport que Frédéric Bonnet, architecte-urbaniste, Grand Prix de l'urbanisme 2014, a rendu à la ministre Sylvia



Pinel le 7 janvier dernier, croise en effet les questions d'urbanisme, de paysage et d'économie. Cependant, ces territoires ruraux et périurbains examinés à la loupe dans le rapport Bonnet présenteraient un déficit d'expertise et de participation des habitants.

Dans ce contexte, le rapport consacre un chapitre pour confirmer et renforcer le rôle des CAUE auprès des élus et des citoyens. Il propose une meilleure organisation du conseil dans les territoires et la création d'un « Observatoire de l'évolution des territoires à faible densité » dans lequel les CAUE auraient également, pour l'auteur du rapport, toute leur légitimité.

POLLUTION ET INFERTILITÉ

Après les perturbateurs endocriniens, la pollution de l'air ! Selon une étude américaine publiée dans la revue Human Reproduction, le trafic routier et l'exposition aux particules fines sont liés au risque d'infertilité dans les couples qui y sont très exposés. On n'en finit plus de découvrir de nouveaux impacts de la pollution de l'air... De l'avis de la Cour des comptes, la lutte contre la pollution de l'air n'est pas une priorité pour les pouvoirs publics. Ces derniers mois, la Martinique a souvent été touchée par des vagues de pollution de l'air dues notamment à la densification du trafic routier, mais aussi au sable provenant du Sahara. Que feront nos élus en Martinique pour faire face à ce problème responsable de nombreuses maladies et décès ?

DES FILTRES À GOUTTIÈRES EN PNEUS RECYCLÉS - LUTTER CONTRE LES MOUSTIQUES

Un système de filtre de gouttières a été mis au point par la société Aedes System basée en Nouvelle-Calédonie en partenariat avec Aliapur (filiale de valorisation de pneus usagés), afin de lutter contre la prolifération de larves de moustiques dans les eaux stagnantes. Le principe est de placer au fond des gouttières



un granulat de caoutchouc provenant de pneus usagés. Le matériau obtenu sert de filtre dans les gouttières, permettant à l'eau de circuler normalement, tandis que les moustiques sont repoussés dans leur processus de ponte de larves. Après une période de test et d'études, cette nouvelle filière dont Aliapur a obtenu l'exclusivité de la licence d'exploitation en Métropole et aux Antilles, pourrait être, avec l'appui financier de partenaires industriels, une solution durable dans la lutte contre les épidémies de Dengue, de Chikunguniya, et aujourd'hui l'apparition du Zika qui touchent notre territoire.

LE VIRUS DU ZIKA

Le virus zika qui sévit actuellement en Amérique latine et dans la Caraïbe, pourrait rapidement s'étendre à l'ensemble de la planète, en premier lieu aux Etats-Unis, selon des chercheurs canadiens et américains. Les prochains Jeux olympiques d'été, qui auront lieu en août à Rio de Janeiro, pourraient faciliter sa propagation mondiale. Au 18 janvier 2016, la Martinique comptait 47 cas. Le 21 janvier 2016, le stade épidémique y a été officiellement déclaré.

UN NOUVEAU TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR LA MARTINIQUE

Le nouveau Tribunal administratif de la Martinique a été récemment inauguré par Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'Etat. Il a coûté 3 millions d'euros. Il s'agit d'un immeuble déjà construit, situé au quartier Plateau Fofò à Schoelcher, qui a été acheté par le Conseil d'Etat et qui a été réaménagé afin de répondre aux objectifs et aux missions du tribunal. Il bénéficie d'un dispositif de télétransmission qui permet aux avocats de saisir le tribunal par voie dématérialisée, générant ainsi une économie de fonctionnement, et de notifier plus rapidement et simultanément aux parties les jugements.

Il remplace l'ancien tribunal administratif de Fort de France, dégradé et obsolète, qui était installé depuis 1992 dans une habitation réaménagée à la Croix de Bellevue. Il accueille 5 magistrats du ressort, 7 personnels de greffe et 2 agents administratifs depuis début novembre 2015.

AD'AP : LE PREMIER BILAN EST DRESSÉ

(source Batiactu.com)

Sécolène Neuville, secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées a dressé le 21 janvier 2016, un premier bilan, issu des remontées préfectorales, du dispositif des Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) mis en place par le Gouvernement. Ainsi, quelque 380.000 établissements sont rentrés dans une démarche d'accessibilité. «Si l'on ajoute les 300.000 qui sont déjà accessibles, il reste donc environ 320.000 établissements qui n'ont pas satisfait à leurs obligations, signale le ministère. Pour ceux-là, une instruction a été passée aux Préfets afin qu'ils s'engagent.»

Se réjouissant de l'engagement des nouveaux-venus, elle a conclu : «Cela prouve que des politiques publiques pilotées et concrètes sont plus efficaces que des grandes déclarations. Cela prouve aussi qu'aujourd'hui, il y a une vraie prise de conscience que l'accessibilité est un investissement facile

à réaliser et qu'elle permet d'attirer de nouveaux clients. Les retardataires peuvent encore déposer leur dossier avant que les premières sanctions ne tombent.»



Photo : Wilfrid Tereau / France-Antilles

L'ARRÊTÉ FIXANT UN MODÈLE D'ATTESTATION D'ASSURANCE DÉCENNALE A ÉTÉ PUBLIÉ

Le 5 janvier 2016, le Ministre de l'Economie a pris un arrêté fixant un modèle d'attestation d'assurance pour la responsabilité décennale des constructeurs à l'ouverture des chantiers, indiquant les mentions minimales que celle-ci doit contenir.

Cet arrêté fait suite à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui a modifié les articles L.241-1 et L.243-2 du code des assurances, et créé une obligation pour les constructeurs, désignés aux articles 1792 et suivants du code civil, de justifier d'une attestation d'assurance pour leur responsabilité décennale à l'ouverture des chantiers.

Cet arrêté insère de nouveaux articles au sein du code des assurances (articles A. 243-2 à A. 243-5). Ces derniers énumèrent les mentions qui doivent figurer sur les attestations d'assurance en fonction du type de contrat d'assurance souscrit.

Ces nouvelles dispositions sont applicables aux attestations émises après le 1er juillet 2016 et visant des chantiers de construction dont la date d'ouverture est postérieure au 1er juillet 2016.

UN PRÉSIDENT MARTINICAIS POUR LA FCAA

La Fédération Caribéenne d'Associations d'Architectes (FCAA) a élu son nouveau Bureau, dont le président est

Alain Zozor, président du Conseil de l'Ordre des Architectes de Martinique. La FCAA a été fondée à Saint-Dominique le 14 Janvier 2000. Son objectif premier est de réunir les architectes caribéens et des régions voisines des Caraïbes afin de renforcer leurs relations professionnelles, artistiques, intellectuelles, et amicales. Elle représente les associations nationales d'Associations d'Architectes d'Antigua, d'Aruba, Bahamas, Barbade, Cuba, Curaçao, Dominique, Guyane Française, Guadeloupe, Jamaïque, Martinique, Montserrat, Nevis, Puerto Rico, République Dominicaine, Sainte-Lucie, Surinam, Trinité-et-Tobago et les Îles Vierges Américaines.

URBANISME

Un nouveau règlement pour les PLU
Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme a été publié au journal officiel du 29 décembre 2015. Applicable à partir du 1er janvier 2016, il prévoit une modification du contenu du règlement du PLU afin d'offrir plus de souplesse pour permettre le développement d'un urbanisme de projet. Toutefois, ses dispositions s'appliqueront de manière progressive.



Selon le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, ce nouveau règlement du PLU « permet de répondre aux enjeux actuels en matière d'aménagement des territoires », et « vise à faciliter les projets de construction et à limiter les recours contentieux, pour contribuer à la relance de la construction ».



1ÈRE ÉDITION DU CHALLENGE EKOBOULO EN MARTINIQUE

L'ADEME, le réseau des Espaces Infos Energie de Martinique et la CCIM mettent en place « Challenge EkoBoulo », un concours sur la maîtrise de l'énergie dans les entreprises ayant une « activité de bureau ».

Challenge EkoBoulo vise à sensibiliser salariés et chefs d'entreprises aux éco-gestes au quotidien dans leur vie professionnelle.

Le projet en quelques mots

Le principe repose sur un comparatif des consommations d'énergie électrique de l'entreprise d'une année sur l'autre. L'expérience montre que les entreprises qui suivent leurs relevés de consommation et les comparent à ceux de l'année précédente, développent un réflexe énergie qui les poussent à économiser.

Challenge EkoBoulo concerne les consommations d'énergie liées à la climatisation, à l'éclairage, aux matériels informatiques, à la téléphonie...

Toute entreprise participante aura pour objectif de réduire de 8% ses consommations d'énergie sans réaliser des travaux ou des dépenses pour ce faire.

Pourquoi y participer ?

- Pour limiter les gaz à effet de serre, en agissant concrètement et efficacement pour l'environnement ;
- Pour participer à la transition énergétique voulue par la loi ;
- Pour rationaliser la consommation électrique dans une approche citoyenne ;
- Pour bénéficier des conseils gratuits des spécialistes des Espaces Info Energie ;

LA SARA SE DOTE D'UNE PILE À COMBUSTIBLE HYDROGÈNE

Le 6 janvier 2016, la SARA a réceptionné une pile à combustible d'un mégawatt, destinée à produire de l'électricité à partir de l'excédent d'hydrogène produit à la raffinerie. Il s'agit d'une première mondiale pour une raffinerie, qui préfigure la mise en place d'une véritable filière hydrogène dans les Antilles-Guyane.

Développée par la société Solvay, groupe belge leader de la chimie mondiale, cette pile, du gabarit d'un container de 40 pieds, a été fournie par la société Hydrogène de France (HDF) qui sera en charge de son installation et de sa maintenance.

Ce projet Hydrogène de Martinique est le premier investissement important de la SARA qui, tout en générant une production d'électricité zéro émission, lui permettra de valoriser l'excédent d'hydrogène produit sur son site mais non exploité.

ESPACE INFO ENERGIE

- Pour économiser sur les factures d'électricité de l'entreprise et ainsi alléger ses charges ;
- Pour favoriser la cohésion et l'esprit d'entreprise autour d'un même objectif.

Durée du Challenge EkoBoulo

Du 16 mars au 15 juin 2016

Comment ça marche ?

La participation au défi est simple :

Vous inscrivez votre entreprise entre le 25 janvier et 09 mars 2016, auprès du conseiller Info Energie qui vous a contacté.

Le Conseiller Info Energie conviendra d'une réunion d'information à l'attention de votre personnel afin de lui présenter le challenge et sa contribution.

Un référent « capitaine » sera désigné par votre entreprise puis formé par le Conseiller Info Energie.

Le capitaine bénéficiera d'outils (guide, wattmètre, fiche de relevés numérique des compteurs électriques...).

Ce dernier devra motiver ses collègues, les informer sur les écocgestes, veiller au bon déroulement du challenge.

Les temps forts du Challenge EkoBoulo

- Lancement avec l'ensemble des entreprises participantes à la CCIM, le 16 mars 2016,
- Rencontre de mi-parcours avec l'Espace Info Energie,
- Clôture du challenge organisée par l'ADEME.

INFOS ET INSCRIPTIONS

Jérémie BRENA

Espace Info Energie - CAUE

31, avenue Pasteur - 97200 Fort de France

contact@maitrise-energie-martinique.com

Tél. : 0596 70 17 59

ENERGIES RENOUVELABLES

Cette pile à combustible, qui ne rejette que de l'eau quand elle produit de l'électricité, a été acquise dans des conditions économiques extrêmement favorables, pour un coût d'opération de 5 millions d'euros. Elle devrait être mise en service avant, sinon au cours de l'année 2017. Le temps de mettre en place l'unité de purification de l'hydrogène actuellement produit.



CLIMAT : PLUS DE MENACES EN 2016 ?

Le réchauffement climatique pourrait être la plus grande menace qui attend l'humanité en 2016, selon l'édition annuelle du Global Risks Report de janvier 2016. C'est la première fois qu'un risque environnemental arrive en tête de ce rapport depuis sa première édition de 2006, ce qui révélerait un échec des politiques climatiques. Il est suivi par les armes de destruction massive (2ème), les crises de l'eau (3ème), les migrations forcées de grande ampleur (4ème) et un choc sévère des prix de l'énergie (5ème) !

APRÈS LA COP 21 ?

Après la Cop 21, certains pays ont réagi rapidement pour faire face au réchauffement climatique. L'Allemagne a annoncé la publication de sa nouvelle politique énergétique. Le Venezuela a proposé de réduire de 20% ses émissions d'ici à 2030, par rapport à un scénario tendanciel. Un vent d'optimisme planétaire semble donc souffler après la COP 21. Dans une étude publiée par Climate Interactive, si tous les pays durcissent régulièrement leur politique climatique, le réchauffement peut encore être stabilisé à 1,8°C (par rapport à l'ère préindustrielle) d'ici la fin du siècle. Cela tombe bien car c'est l'objectif visé par la France. Dans le scénario proposé, tous les pays développés réduiraient de 80% leurs émissions entre 2005 et 2050. Les pays émergents et en développement plafonneraient leurs rejets vers 2025 avant de les abattre de 2% /an jusqu'à 2040, puis de 4% /an par la suite. Les questions que l'on devrait se poser

RELANCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA CONSTRUCTION

Plusieurs décrets parus en fin décembre 2015, relatifs à la politique du logement menée par le gouvernement, sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016. Leurs mesures ont pour objectif de relancer et développer la construction. Elles concernent notamment l'accès à la propriété, l'aménagement et la rénovation de logements. En voici quelques exemples :

• Renforcement et élargissement du prêt à taux zéro (PTZ)

Cette mesure vise à favoriser l'accès à la propriété, en permettant à deux fois plus de familles de bénéficier du PTZ, avec un objectif de 120 000 prêts distribués dès 2016, contre 60 à 70 000 en 2015, selon le ministère du logement. Dès le 1er janvier 2016, les primo-accédants au PTZ pourront disposer de plus :

- de moyens, avec un financement jusqu'à 40 % du logement, sans payer d'intérêt ;
 - de facilité, avec le relèvement des plafonds de revenus ;
 - de temps, la durée du prêt pouvant s'étaler jusqu'à 20 ou 25 ans ;
 - de confort, le remboursement commençant au bout de 5, 10 ou 15 ans ;
 - de souplesse, le prêt étant utilisable partout en France, pour un achat dans le neuf ou l'ancien à rénover.
- Dès le 1er janvier, un simulateur de prêt à taux zéro est disponible sur www.ptz.gouv.fr.

sont les suivantes : est-ce que des actions concrètes en masse, à l'échelle mondiale, suivront ces séries de mesures ? Ce vent d'optimisme créé par la COP 21, va-t-il s'essouffler dans quelques temps ? Ou va-t-il perdurer, voire se renforcer ? Est-ce utopique de penser que le réchauffement peut-être stabilisé à 1,8°C ? Comment la Martinique se positionne-t-elle dans ce défi ?

OCÉANS

La quantité de chaleur absorbée par les océans a doublé depuis 1997, selon une étude publiée de Nature Climate Change. Un tiers de cette chaleur additionnelle est absorbée par les fonds marins, en-dessous de 700 mètres de profondeur. Jusqu'à quand les océans pourront-ils continuer à éponger les dégâts humains ? D'ici la fin du XXIème siècle, la moitié des océans mondiaux devraient contenir une telle teneur de CO2 que les poissons en seront intoxiqués, d'après une étude publiée mercredi 20 janvier dans « Nature ». Une menace plus pressante qu'on ne pensait jusqu'alors.

AGRICULTURE

Conséquences du réchauffement climatique, les sécheresses et les températures élevées frappent plus durement l'agriculture depuis les années 1980, d'après une étude publiée en janvier dans Nature. C'est dans les pays développés, champions de la monoculture intensive, que les dégâts seraient les plus prononcés.

CONSTRUCTION

• Réforme du PLU

Désormais le PLU permettra de mieux répondre aux besoins de chaque territoire. Les élus pourront en effet définir des secteurs spécifiques d'aménagement sans règlement préétabli. Dans ces zones, ce sont les projets qui définiront la règle et non l'inverse.

Des objectifs à atteindre pourront aussi être fixés par ceux-ci (par exemple l'ensoleillement) plutôt que de donner des règles chiffrées (ex. : distances à respecter entre bâtiments).

Un décret paru le 29 décembre 2015 précise les obligations des maîtres d'ouvrage quant à la concertation du public. L'objectif étant de renforcer l'association du public dans la conception des projets.

• **La durée du permis de construire passe de 2 à 3 ans.** Deux prolongations d'un an pourraient être possibles (décret en attente), ce qui pourra permettre qu'un permis soit valide 5 ans. Néanmoins, les collectivités pourront s'opposer au prolongement des PC au-delà de trois ans, notamment en cas de modification de leur PLU et des règles imposées au projet en question.

Arrêté du 5 janvier 2016 fixant un modèle d'attestation d'assurance comprenant des mentions minimales prévu par l'article L. 243-2 du code des assurances

**UN NOUVEAU BÂTIMENT
POUR LA FONDATION CLÉMENT**



© Fondation Clément

Ce bâtiment, qui a été inauguré le 24 janvier 2016 avec la présentation d'une exposition consacrée à l'artiste mondialement connu, Hervé TELEMAQUE, constitue dorénavant le nouvel espace de la Fondation Clément.

Situé dans l'Habitation du même nom, site classé monument historique depuis 1996, cet espace d'exposition - le plus grand de l'île et l'un des plus grands de la Caraïbe - a été dessiné par les architectes Reichen et Robert & Associés. Il permettra à la Fondation Clément, qui était « installée » dans la cuverie, de se sentir moins à l'étroit. En effet, cette dernière, qui défend depuis 25 ans le patrimoine et l'architecture créole, tout en montant des expositions temporaires consacrées à la création moderne et contemporaine, recevait déjà plus de 100 000 visiteurs par an.

Ce nouvel espace, qui lui permettra de renforcer le rayonnement des artistes caribéens dans le monde, tout en renforçant l'offre culturelle et l'accès à la connaissance de la population locale, se développe au Nord de l'ensemble industriel

historique de l'Habitation, sur l'ancien site d'embouteillage. Il comprend trois salles de 200 m² articulées autour d'un espace commun. Ces pièces aux volumes simples et rigoureux, qui complètent l'ensemble industriel sur l'allée centrale de l'Habitation, sont constituées par :

- la cuverie reconvertie en un lieu muséal, de forme rectangulaire, supportant une belle charpente métallique ancienne ;
- la salle carrée, blanche et lisse, lieu d'exposition sobre, minimaliste et facilement modulable ;
- la nef, conçue comme un polyèdre irrégulier, épousant les contours des murs anciens en pierre de lave. Il s'agit d'une salle de grande hauteur intégrant une cimaise de 8 m de hauteur par 30 m de longueur.

Ces salles peuvent être utilisées séparément ou être associées dans un « parcours muséographique ». Sur deux niveaux, celles-ci sont connectées par le hall, les galeries et la salle basse, qui sont des lieux « ouverts », mis en contact par de grands vitrages avec les jardins et les cases du site historique.

L'acier inoxydable, la pierre de lave et les « moucharabieh » de béton sont les principaux matériaux, qui composent ce bâtiment. Ces matériaux historiques, déjà présents sur le site, sont mis en œuvre à travers une architecture plus contemporaine aux lignes minimalistes qui épouse la topographie et les contours complexes du site existant. La composition des façades extérieures permet d'intégrer ces nouvelles salles dans l'ensemble historique, tout en exprimant le caractère contemporain du lieu et sa fonction muséale. Un bâtiment qui mérite d'être visité, à l'instar des jardins de l'Habitation, qui viennent d'ailleurs d'obtenir le label « Jardins remarquables » !

PERMANENCES ARCHITECTURALES : En Mairie de 8 à 11 heures
 Vendredi 19 février à Saint-Esprit- Vendredi 04 mars au Diamant
 Vendredi 18 mars à Rivière-Pilote - Vendredi 01 avril au Marin

LE JARDIN CRÉOLE À LA MARTINIQUE

En proposant de faire l'état des lieux du jardin créole, les responsables du PNRM (Parc Naturel Régional de la Martinique) réactivent la conservation, la valorisation et la pédagogie de l'environnement naturel et culturel auprès de la population martiniquaise.

Car si le jardin créole est une synthèse planétaire au sens historique, il peut aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, devenir un véritable atout culturel pour la construction planétaire du développement durable.

- Auteur : HUYGHES BELROSE Vincent
- Editeur : PNRM
- Année : 2010
- Nombre de pages : 182
- Consultation CAUE Martinique
- Contact : Secrétaire-Documentaliste
- Tél : 0596 70 10 23
- contact@caue-martinique.com



OUVRAGE